Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20260328-20260328_26039-DE
Reçu le 02/04/2026

2026 - 039 Séance du Conseil Municipal du 28 mars 2026
Service : SGCI
Référence : CK/CA

Objet : **INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Le vingt-huit mars deux mille vingt-six, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le vingt-quatre mars deux mille vingt-six, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondière, à Couëron, sous la présidence de Monsieur Dominique PERLADE, Doyen d'âge. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Axel CASENAVE, Jean-Christophe PARMENTIER, Adèle IGNACIO, François LIARD, Aurélia CHAILLOUX, Stacy KERHERVÉ, Etienne VINCENT, Mélanie RADIGOIS, Paul-Jean STRAEBLER, Dominique PERLADE, Lydie CHAUVIÈRE, Patrice MALDONADO, Virginie FAUCHEUX, Anne PLOT, Frédéric LIGEOUR, Guillaume RADIGOIS, Inès CHARLES, Enora PRAUD, Lucas JUPPIN, Anne-Laure BOCHÉ, Farid OULAMI, Ludovic JOYEUX, Laëticia BAR, Julien PELTAIS, Clotilde ROUGEOT, Catherine RADIGOIS, Gilles PHILIPPEAU, Yvan VALLÉE, Olivier MAGRÉ.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :
Claudette AUFFRAY à Axel CASENAVE
Catherine BRUAND à Anne PLOT
Arnaud ESCANDE à Jean-Christophe PARMANTIER
Maiwenn HÉLIÈS à Aurélia CHAILLOUX

Absents excusés : Julien LE TALLEC, Ludivine BEN BELLAL.

Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de conseillers effectivement présents : 29
Secrétaire : Lucas JUPPIN

Rapporteur : Dominique PERLADE

EXPOSE

La séance est ouverte sous la Présidence du doyen d'âge.

Lecture est donnée des résultats constatés au procès-verbal des élections du dimanche 22 mars 2026 :

Inscrits	17 540
Abstentions	40.79%
Votants	10 385 (59.21%)
Blancs ou nuls	145
Exprimés	10240

La liste « Osons Couëron », conduite par Axel Casenave, obtient 3 556 (34.73%) voix, soit 24 élus ;

La liste « Couëron solidaire et engagée », conduite par Ludovic Joyeux, obtient 3 554 (34.71%) voix, soit 6 élus ;

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20260328-20260328_26039-DE
Reçu le 02/04/2026

La liste « Ensemble pour Couëron », conduite par Yvan Vallée, obtient 2 498 (24.39%) voix, soit 4 élus ;

La liste « Redonnons des couleurs à Couëron », conduite par Olivier Magré, obtient 632 (6.17%) voix, soit 1 élus ;

Le doyen d'âge procède à l'appel nominal des élus et les déclare installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Lucas JUPPIN a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (Art L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil Municipal est dûment installé.

À Couëron, le 28 mars 2026

Lucas Juppin	Dominique Perlade
Le secrétaire de séance	Le doyen d'âge

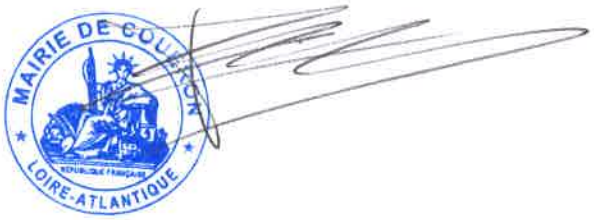

le Maire :
- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du au et transmise en Préfecture le
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par Télérecours https://citoyens.telerecours.fr/ dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.